

Élise VOGUET, Anne TROADEC (dir.)
Pouvoirs et autorités en Islam

Paris, Marseille, Diacritiques Éditions
 (Les conférences de l'IISMM), 2020, 131 p.,
 ISBN : 9791097093563

Mots-clés: pouvoir, islam, califat, sultanat, droit

Keywords: power, Islam, caliphate, sultanate, law

Le premier cycle publié des conférences de l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM) – qui se tiennent tous les ans à l'EHESS – rassemble des interventions d'historiens et politistes autour du thème du pouvoir dans l'espace musulman, essentiellement moyen-oriental et plus marginalement maghrébin. Les communications portent à la fois sur l'histoire des institutions politiques (Françoise Micheau) mais aussi des dimensions normatives et intellectuelles de l'autorité dès l'Islam classique (Makram Abbès), jusqu'à des réflexions générales sur les formes prises par ces institutions à la période contemporaine (Élisabeth Picard), notamment sous l'angle du droit (Jean-Philippe Bras, Nathalie Bernard-Maugiron). La place des femmes est une des seules approches consacrées plus nettement aux acteurs du pouvoir (Azadeh Kian), avec l'évocation, par Hamit Bozarslan des révolutionnaires et des dissidents. Le cycle s'achève sur l'intervention de François Burgat, inscrite dans les débats sur la radicalisation, omniprésents lors des années où les séminaires se tenaient (2015-2016).

Ces conférences sont d'une utilité pédagogique incontestable pour tout lecteur non familier de ces épineuses questions en contexte musulman ; elles présentent aussi un état actuel des acquis de la recherche française sur le pouvoir et ses limites. Elles apportent en effet des éclairages, grâce à des définitions robustes, sur des questions trop souvent simplifiées dans le débat public et font, en cela, œuvre utile d'après la mission de formation continue et de diffusion de la recherche scientifique dévolue à l'IISMM. Les sens du mot « califat » ou « charia » sont inscrits dans des présentations toujours historicisées et nuancées. Quelques fils rouges se dégagent : au contraire des conceptions simplifiées de l'islamisme radical – dont la présence s'était très tragiquement manifestée dans le contexte de ce cycle commencé à l'automne 2015 – les contributions combattent la réduction du politique au religieux, dans la lignée des travaux de Jocelyne Dakhlia, ou l'idée que le Coran ou la Sunna contiendraient, une fois pour toute, le lexique du pouvoir en islam. Makram Abbes rappelle

l'existence d'une littérature moins dogmatique que politique dans le genre des « miroirs des princes », rapprochant les auteurs musulmans du x^e siècle d'une pensée machiavélique, pour en faire les porteurs d'une « modernité » (p. 36) politique précoce. De la même façon, Azadeh Kian ne veut pas réduire l'oppression des femmes musulmanes à la religion mais met au jour des formes de féminisme islamiste. François Burgat, enfin, appelle à observer, dans la construction de l'État islamique, « derrière la forêt du religieux, le politique » (p. 120).

Toutes choses connues mais dont le rappel est précieux : le pluralisme des inspirations du pouvoir en islam traverse aussi ces communications. Les références grecques, perses et hindoues nourrissent la variété et la fermeté des conseils aux princes dans la littérature classique, les juristes musulmans peuvent puiser dans le vaste corpus d'interprétations des quatre écoles juridiques (*madhab*) et si les juristes ont toujours justifié une obéissance inconditionnelle à l'autorité par peur de la discorde (*fitna*), les aspirations au pouvoir juste ont trouvé aussi leurs propres sources intellectuelles et idéologiques. Les auteurs n'idéalisent pas l'état d'un monde arabo-musulman où les régimes autoritaires perdurent, du fait de la dérive des idéaux révolutionnaires ou de la monopolisation des ressources. Ils montrent en revanche que les sociétés du monde musulman sont rarement nées d'approches univoques du droit musulman ou des interprétations étroites d'un pouvoir théocratique.

Ces conférences dégagent, pour un historien, des mouvements d'ensemble communs à bien des contextes : la sécularisation du droit au xix^e siècle, l'affaiblissement du pouvoir des oulémas, détenteurs, jadis, du monopole de l'interprétation des textes, l'étatisation, dans le fond, des sociétés. La rupture de 1979 est particulièrement illustrée par l'interprétation vive et éclairante d'Hamit Bozarslan : la conversion à la violence de l'islam radical fait de celle-ci le nouveau moteur, à la place de la révolution, de la dissidence et d'une interprétation belliqueuse du monde. L'intérêt de la longue durée – au risque assumé et mis à distance du culturalisme – est également souligné par ces différentes interventions. Il reste qu'elles suggèrent une forme de clôture de la pensée du pouvoir à la fin du xv^e siècle, avant sa renaissance future ou, plutôt, elles dénotent l'absence de travaux, dans un contexte français, sur les riches siècles de l'époque « moderne » (xvi^e-xviii^e siècle) entre l'islam médiéval et les temps de la « modernité » du xix^e siècle. L'approche scripturaire et intellectuelle de ces questions, précieuses, rend l'absence d'analyses sociales et économiques parfois criante, tant l'entrée dans la mondialisation bouleverse les frontières du pouvoir

et de ses détenteurs, aux bases sociales changeantes et parfois fragiles. On peut enfin regretter l'absence de bibliographie commentée ou d'une mention de références plus précises où le lecteur, même peu familier de ces questions, aurait pu suivre les pistes ouvertes par ces interventions dont l'utilité et la qualité nourrissent incontestablement la bonne tenue du débat public sur l'islam.

*Antoine Perrier
CNRS - IREMAM*